CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Douzième session  
île de Jeju, République de Corée  
4 au 8 décembre 2017

Dossier de candidature n° 01266  
pour inscription en 2017 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Slovaquie |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Le chant à plusieurs voix de Horehronie |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Horehronský viachlasný spev |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| Horehronskô spevaňa, Horehronski spjev, Horehronské spievanie, Horehronský viachlas |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Les habitants des villages situés dans la région de Horehronie : Polomka, Závadka nad Hronom, Heľpa, Pohorelá, Šumiac, Telgárt et Vernár. Les groupes de chanteurs (hommes et femmes), qui travaillent en collaboration avec les organisations folkloriques locales. Les habitants des villages susmentionnés, qui se sont installés en ville (par exemple, à Brezno, Banská Bystrica, Poprad), ainsi que les habitants de la région de Horehronie, élevés dans l’esprit de la tradition populaire locale. Dans un contexte public plus vaste, en Slovaquie, le chant à plusieurs voix de Horehronie est perçu comme un phénomène local caractéristique. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| La région de Horehronie se trouve dans le centre de la Slovaquie, dans la vallée et en amont de la rivière Hron. La région est bordée par les Basses Tatras au nord et le plateau de Muráň, le massif du Vepor et le massif du Poľana au sud.  La tradition musicale, le chant, les nuances d’interprétation et la représentation des sons varient entre les villages du nord de la région (Šumiac, Telgárt, Vernár) et ceux du sud (Polomka, Závadka nad Hronom, Heľpa, Pohorelá). Ces différences sont liées aux traditions religieuses.  Historiquement, la population de l’Europe centrale a connu des migrations fréquentes. Les habitants des États voisins (Pologne, Ukraine) s’installaient généralement dans la région de Horehronie. Par conséquent, le style musical du chant à plusieurs voix de Horehronie est probablement le style le plus proche de celui de la partie occidentale de l’Ukraine. La riche musique traditionnelle des communautés qui y vivent a joué un rôle important dans la formation de ce style vocal particulier. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Mr Assoc. Prof., PhD. | | Nom de famille : | Hamar | | Prénom : | Juraj | | Institution/fonction : | Director-General | | Adresse : | SĽUK - The Slovak State Traditional Dance Company, (CTĽK – Slovak Intangible Cultural Heritage Centre) , Balkánska 31, 853 08 Bratislava, Slovak Republic | | Numéro de téléphone : | +421 2 204 78 235 | | Adresse électronique : | juraj.hamar@sluk.sk | | Autres informations pertinentes : | Chairman of the Council of Ministry of Culture for Safeguarding of ICH | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| --- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| *Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.*  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le chant à plusieurs voix de Horehronie se caractérise par une mélodie variable interprétée en solo avant le chant (predspev) et la réponse, plus statique, d’un chœur composé d’hommes ou de femmes. Le chant se termine par des mélodies entrelacées ponctuées de riches variations, en deux ou trois parties. Chaque partie présente une variation de la formule mélodique initiale.  L’élément se compose généralement d’un groupe de chants interprétés par des hommes. Toutefois, des groupes mixtes ou des groupes de femmes peuvent également les interpréter, a cappella ou accompagnés d’une instrumentation. Le chant à plusieurs voix ne possède pas de modèle figé : chaque interprétation, et même chaque couplet sont uniques.  Sous l’influence des conditions naturelles, le chant dans les collines ou dans les prairies nécessitait une interprétation gutturale très intense, pouvant résonner au loin, ainsi que des accords polyphoniques audibles. Ce genre de chant traditionnel était intrinsèquement lié à la vitalité et à l’affirmation de la personnalité des habitants de la région à travers le mode de vie des bergers, arrivés dans la région au cours de la colonisation valaque (XVe siècle).  L’élément est également lié à la religiosité : la culture vocale de Horehronie a été considérablement influencée par les chants ecclésiastiques, en particulier dans la partie orientale de la région, où la plupart des habitants exécutent des rites de l’est. Il existe une similitude évidente entre l’interprétation des chants sacrés et celle des chants profanes.  Les genres de chants sont associés au travail (fenaison et râtelage du foin, plantation d’arbres...), aux événements familiaux ou calendaires (mariages, baptêmes, funérailles, Noël, etc.). De nouveaux chants voient le jour en réponse aux événements sociaux survenant dans la vie des personnes (chants de partisans ou chants agricoles collectifs, etc.). |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les détenteurs et les praticiens de l’élément sont les habitants des villages susmentionnés et le public au sens large. Dans cette région, la tradition du chant et de la musique folklorique existe par elle-même. Elle est, dans une certaine mesure, indépendante du mouvement folklorique. Aujourd’hui, même les jeunes n’ayant jamais fait partie d’ensembles folkloriques peuvent interpréter le chant à plusieurs voix de Horehronie.  Actuellement, ce chant traditionnel est perpétué dans le cadre des coutumes familiales (baptêmes, anniversaires, mariages et funérailles), de soirées dansantes, ainsi qu’à l’occasion d’interprétations spontanées dans les bars. L’une des plus grandes occasions d’interpréter ce chant n’est autre que la célébration de Noël (comme en témoigne Mládenky, l’événement organisé par les jeunes à Vernár, indépendamment de leur appartenance à un groupe folklorique local). L’élément s’inscrit dans une coutume appelée « ukončovanie hory », qui marque la fin de la plantation des arbres dans la forêt. Aujourd’hui, ce sont principalement les membres de groupes folkloriques locaux qui l’interprètent à l’occasion des coutumes calendaires (carnavals, célébrations de mai, Rusadľa, fêtes de la Saint-Jean, entre autres). Le chant est également interprété à l’occasion de commémorations d’événements historiques importants pour la population locale, notamment la libération de l’occupation nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale.  Les détenteurs vivent également dans les villes où ils peuvent intégrer des groupes qui s’efforcent de perpétuer et de développer le patrimoine culturel de leur village d’origine. Si l’élément est interprété à la fois par des femmes et des hommes appartenant généralement aux groupes folkloriques locaux, il existe également des groupes de chants spécifiquement masculins et féminins. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Aujourd’hui, le chant à plusieurs voix de Horehronie est avant tout transmis dans le cercle familial, comme en témoignent les interprétations exécutées par diverses générations au sein des familles de la région, ainsi que par le biais de l’éducation informelle.  Il convient de noter le lien évident entre le chant interprété dans un cadre religieux et le chant interprété dans un cadre non religieux. Il se manifeste par l’interprétation de chants ecclésiastiques devant l’église. À ce jour, ce répertoire est interprété à de multiples occasions : mariages, fêtes familiales, anniversaires et funérailles. Le chant confère à ces événements un caractère plus cérémonieux et solennel.  Ainsi, dans les villages, le style de chant est transmis de génération en génération. D’autre part, il est également transmis par les groupes folkloriques locaux. Certains d’entre eux appartiennent d’ailleurs aux meilleurs ensembles folkloriques de Slovaquie.  Les groupes folkloriques, les municipalités locales et les artistes enseignent l’élément à leurs descendants et aux adeptes par le chant. Leurs activités se déroulent dans le contexte spécifique des groupes folkloriques d’enfants : Brezinky à Polomka, Smriečok à Závadka nad Hronom, Heľpančok à Heľpa, Mladosť à Pohorelá, Šumiačanik à Šumiac et Vernár à Vernár. En dehors des réunions informelles, les groupes d’enfants interprètent le chant à plusieurs voix avec des groupes folkloriques d’adultes dans le cadre de festivals, ainsi qu’à l’occasion de divers événements folkloriques, par exemple à Polomka (abattages d’animaux domestiques, funérailles symboliques de la contrebasse, célébrations du soulèvement national slovaque, etc.), et dans les maisons de chants et de danses dans les villages concernés, entre autres. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les villages de Horehronie se caractérisent par des manifestations extrêmement riches de la culture folklorique traditionnelle. Le chant à plusieurs voix fait partie des éléments traditionnels les plus expressifs et les plus durables. Dans un contexte public plus vaste, en Slovaquie, il est perçu comme un phénomène local caractéristique.  Dans la région de Horehronie, le chant à plusieurs voix est interprété à l’occasion de la plupart des événements publics, ainsi que dans un cadre familial. Les habitants de la région de Horehronie chantent dès qu’ils en ont l’occasion. Le chant s’inscrit dans le répertoire des groupes folkloriques, ainsi que dans les événements courants de la vie des personnes. Mariages, baptêmes, célébrations familiales : autant d’événements propices à l’interprétation du chant à plusieurs voix de Horehronie. Le chant permet à la population de se détendre et de se regrouper ; il est en outre une source de joie et de fierté vis-à-vis des traditions locales.  En dehors de sa valeur artistique et esthétique, l’élément fait partie intégrante de l’identité régionale. Par l’intermédiaire du chant à plusieurs voix de Horehronie, les habitants prônent leur appartenance à leur village et à leur région. Cela transparaît notamment dans le comportement des jeunes, qu’ils appartiennent ou non à des groupes folkloriques.  Dans un contexte plus vaste, en Slovaquie, le chant à plusieurs voix de Horehronie est associé à des chants folkloriques renommés tels que « Na Kráľovej holi », très populaire dans le pays et généralement interprété dans le style de Horehronie. Aux yeux du public, l’élément est perçu comme l’un des représentants les plus connus de la culture traditionnelle slovaque en général. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Il n’existe aucune information relative à un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable.  La pratique du chant à plusieurs voix de Horehronie regroupe des personnes de tout âge et des deux sexes, qui exercent des professions diverses et variées, et possèdent divers profils économiques, sociaux et scolaires. D’où sa contribution au développement local et régional, et à la cohésion sociale globale. Par sa nature improvisatrice et sa capacité à réagir et à refléter les changements sociaux, l’élément illustre la pratique vivante de la tradition dans le cadre du développement durable.  La présence d’autres communautés, aux traditions musicales différentes, dans la région de Horehronie (par exemple, la communauté rom) témoigne du respect mutuel et des interactions entre les communautés (par exemple, les musiciens roms font partie de certains groupes folkloriques).  Pour les personnes ayant quitté leur village pour s’installer en ville, l’élément constitue un symbole d’identité et, dans une certaine mesure, d’appartenance à leur région d’origine. Il représente ainsi une occasion de perpétuer les dialectes locaux en tant que vecteurs de tradition. Dans certains cas, il permet aux détenteurs plus âgés de la tradition d’éviter de se retrouver isolés. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Dans un contexte public plus vaste, en Slovaquie, l’élément est perçu comme un phénomène local distinctif qui fascine et inspire les personnes, en tant que symbole de fierté, de vitalité, d’ouverture d’esprit et d’énergie positive. Le chant des habitants de la région de Horehronie n’est pas uniquement lié à leur région d’origine. L’élément répond aux questions courantes du présent, en particulier en ce qui concerne l’expression de l’engagement, l’activité et la participation. Du point de vue de la culture nationale, il s’agit d’un facteur important dans la représentation du pays liée à l’intégration et à l’identification de la population.  Très sollicité, l’élément fait l’objet de demandes constantes et ce, pour les événements les plus importants : investitures des Présidents, commémorations du soulèvement national slovaque ou interprétation de l’hymne national à l’occasion d’événements sportifs et culturels.  La seule information de l’intention de soumettre la candidature de l’élément à l’inscription sur la Liste représentative du PCI a suscité l’intérêt du public pour le PCI en général, intérêt qui s’est manifesté par des commentaires positifs sur les réseaux sociaux. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| La région de Horehronie fait partie des régions slovaques les plus actives. La tradition folklorique y est sauvegardée, de façon consciente ou non. L’activité folklorique (création de nouveaux chants, sauvegarde spontanée et organisée de l’élément) y est extraordinaire, même par rapport aux communautés d’autres régions slovaques qui cultivent consciemment leurs traditions.  L’inscription de l’élément sur la Liste représentative du PCI favorisera la créativité des groupes folkloriques en dehors de la région Horehronie. Le grand public commencera à le percevoir comme un élément précieux, qui mérite d’être sauvegardé et protégé. Au sein de la communauté concernée, l’inscription encouragerait les détenteurs et les praticiens à poursuivre leurs activités créatives.  L’inscription nécessitera un travail de recherche et de documentation, notamment concernant la communauté rom de la région, qui perpétue une culture musicale différente. Si ces communautés communiquent déjà entre elles, l’inscription peut également favoriser la communication avec d’autres communautés, en dehors de la région, notamment pour échanger leurs expériences en matière de sauvegarde. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Le chant à plusieurs voix de Horehronie et le chant traditionnel à plusieurs voix d’autres régions montagneuses de Slovaquie ont de nombreuses caractéristiques en commun. Bien qu’apparenté à des éléments similaires dans les pays voisins (Ukraine, Pologne), l’élément se distingue par certaines spécificités qui contribuent à enrichir la diversité du PCI en général.  Les différences sur le plan générationnel donnent lieu à une diversité d’interprétations, renforcée par la nature improvisatrice de l’élément, ce qui favorise la visibilité, la mise en valeur et le respect de la diversité culturelle, à divers niveaux (communauté, région, générations).  L’élément stimule la créativité dans d’autres domaines de la culture nationale : la littérature (Potulky po Slovensku ; Malka ; Nevesta hôľ, etc.), le cinéma d’auteur (Zem spieva ; Pacho, hybský zbojník ; Rok na dedine ; Chlapci spod Kráľovej hole ; Tanec medzi Črepinami, etc.), la musique classique de grands compositeurs : Mikuláš Moyzes, Tadeáš Salva, Tibor Andrašovan, Svetozár Stračina, etc. L’élément constitue une inspiration pour le genre Musique du monde (groupes Banda, Družina) et la production électro-acoustique expérimentale (Matej Haasz). |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les détenteurs perpétuent l’élément en le pratiquant et l’interprétant à l’occasion d’échanges intergénérationnels réguliers. La viabilité de l’élément est assurée grâce aux activités suivantes :  • Interprétations spontanées au cours de fêtes familiales, de cérémonies annuelles, de soirées dansantes, ainsi qu’au travail  • Interprétation de l’élément à l’église, pendant la liturgie, dans le respect de la tradition religieuse  • Groupes folkloriques locaux, très actifs, réunissant de nombreux habitants et habitantes des villages mentionnés, toutes générations confondues  • Production régulière de CD et de recueils de chants par les municipalités, en collaboration avec des groupes folkloriques locaux et des associations civiles indépendantes, ainsi qu’avec des experts, ethno-musicologues : Horehronie, Trnki a ich hostia (Musica Ethnica Slovaca 2015) ; Ten Vernár, ten Vernár, Vianočné piesne a vinše zo Šumiaca, Šumiac, dedinôčka moja, Na Telgárte hrajú, (Akcent Records 2009-2015)  • Organisation de festivals locaux par les municipalités, en collaboration avec le centre culturel de la Slovaquie centrale, à Banská Bystrica : Šumenie (Effervescence) na Šumiaci, Horehronské dni spevu a tanca à Heľpa (50e édition en 2015), Ozveny Staroslovienčiny, festival du chant ecclésiastique à plusieurs voix de Telgárt, festival folklorique à Vernár, Festival Vatra zvrchovanosti à Šumiac, soirée folklorique au pied du mont Orlová à Pohorelá, Horehronská Valaška, festival des enfants de Telgárt, événements à Polomka (abattage traditionnel, funérailles symboliques de la contrebasse à la fin du carnaval, commémorations du soulèvement national slovaque [1944], etc.)  • Activités d’associations locales non professionnelles de théâtre  • Ateliers de chant et de danse organisés pendant les festivals ou par les associations locales de citoyens (Opora, Mons Regius). |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| L’élément a été intégré dans les documents conceptuels essentiels adoptés par le gouvernement slovaque : le programme de gestion de la culture populaire traditionnelle publié par le ministère de la culture slovaque en 2007, et mis à jour en 2015 pour la période allant jusqu’à 2020 ; la politique culturelle nationale ; la stratégie de gestion de la culture populaire traditionnelle ; et le projet de recueil numérique dédié à la culture populaire traditionnelle dans le cadre du Programme opérationnel national d’informatisation de la société, avec le soutien de l’Union européenne.  Depuis 2015, nombre d’activités contribuant à la protection de l’élément bénéficient d’un soutien régulier au sein du système de programmes de subventions dédiés du ministère de la culture slovaque, le Programme du patrimoine culturel immatériel et les activités de sensibilisation culturelle : soutien aux représentations et compétitions régionales et nationales, promotion des festivals folkloriques (Horehronské dni spevu a tanca v Heľpe), activités pédagogiques (ateliers de danse dans la région de Horehronie, entre autres, séminaires méthodologiques dans le domaine de la danse, du chant et de la musique traditionnels), recherches scientifiques et publications (documents méthodologiques), soutien aux représentations et à la créativité (travail des collectifs de folklore, publication de CD, de recueils de chants, etc.).  Depuis 2016, les projets et les activités relevant du domaine du PCI bénéficient de subventions du Conseil des Arts slovaque liées au budget national, par le biais du ministère de la culture slovaque. Il a d’ailleurs fait du soutien financier à la sauvegarde des éléments inscrits sur la Liste représentative du PCI de l’humanité l’une de ses priorités. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| Les mesures destinées à préserver la viabilité du chant à plusieurs voix de Horehronie devraient aider à gagner le soutien et l’appui du public, à documenter et contrôler son état, et à élaborer sa définition. Dans la mesure où les traditions associées à l’élément font partie de l’identité de la population, les autorités publiques locales sont censées exploiter son potentiel. Les détenteurs qui perçoivent l’élément comme un aspect indissociable de leur vie, poursuivront sa sauvegarde et coopéreront avec diverses institutions aux niveaux local et national. Cette coopération implique le partage des expériences respectives en matière de sauvegarde. Dans le cadre de la mesure la plus importante visant à faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir du fait des conséquences involontaires de l’inscription, les membres des communautés concernées et les institutions ainsi que les experts impliqués (à tous niveaux) envisagent d’enseigner l’élément au grand public et d’intervenir auprès des enfants et des jeunes.  • Poursuite des recherches approfondies dans les domaines ethnologique et ethnomusicologique. Actuellement, elles sont notamment effectuées par le Département d’ethnologie et d’ethnomusicologie de l’Université Constantin le Philosophe de Nitra, l’association civile Cultura Ethnica et le centre culturel de la Slovaquie centrale de Banská Bystrica.  • Poursuite du projet national récemment mis en œuvre en vue de la numérisation et de la documentation des danses traditionnelles (OPIS 2) et de l’inventaire de la culture populaire traditionnelle (CTĽK/Centrum tradičnej ľudovej kultúry à SĽUK/Slovenský ľudový umelecký kolektív – Le Centre pour le patrimoine culturel immatériel à la Compagnie de danses traditionnelles de l’État slovaque - CTĽK à SĽUK).  • Mise en valeur des archives de la musique populaire locale dans les villages de Horehronie par le biais des projets soutenus par le Conseil des Arts slovaque.  • Numérisation des anciens chants et des collections inédites incluses dans l’inventaire de la culture populaire traditionnelle (CTĽK à SĽUK).  • Numérisation de tous les enregistrements disponibles réalisés au cours des festivals Horehronské dni spevu a tanca à Heľpa et des festivals Ozveny staroslovienčiny, inclus dans l’inventaire de la culture populaire traditionnelle (CTĽK à SĽUK).  • Conseils d’experts aux groupes et aux individus prodigués par les institutions culturelles et éducatives (par exemple, le centre culturel de la Slovaquie centrale, à Banská Bystrica), publication de documents méthodiques.  • Soutien du Conseil des Arts slovaque à certains projets utiles visant à protéger l’élément tout en veillant spécialement à prévenir la commercialisation de l’élément.  • Soutien des communautés et groupes folkloriques locaux aux ensembles folkloriques d’enfants.  • Programme de subventions régional destiné aux écoles primaires locales et visant à soutenir l’enseignement de la musique, avec la production de matériel didactique sur le folklore de Horehronie (centre culturel de Banská Bystrica).  • Poursuite de l’enseignement par la radio : l’élément est constamment mentionné dans les émissions publiques : Radio Regina (programmes Studnička, Zahrajte mi túto, Hráme jubilantom, Klenotnica ľudovej hudby) et Radio Lumen (programmes Fujarôčka moja et Hudobný aperitív, Cycle Hrajteže mi, hrajte...). Il apparaît régulièrement dans l’émission de télévision Kapura et dans les principaux festivals populaires slovaques. L’élément est parfois présenté par les stations de radio régionales à Banská Bystrica et Brezno.  • Il est en outre mis à l’honneur dans la rubrique régulière Nehaňťe ľud môj (Ne blâmez pas les miens) de l’important journal slovaque SME.  • Représentations dans le cadre de programmes organisés par les villages concernés, en collaboration avec le centre culturel de la Slovaquie centrale, à Banská Bystrica : Horehronské dni spevu a tanca à Heľpa (Journées de la danse et du chant de Horehronie à Heľpa), Ozveny Staroslovienčiny (Écho des anciennes langues slaves à Telgárt), festival du chant ecclésiastique à plusieurs voix à Telgárt, festival folklorique à Vernár, festival Vatra zvrchovanosti à Šumiac, soirée folklorique au pied du mont Orlová à Pohorelá, Horehronská Valaška, festival des enfants à Telgárt, événements à Polomka, etc.  • Organisation d’un nouveau festival visant à mettre en valeur la sauvegarde du PCI en général : l’Université Folklore Ensemble Mladosť et l’association civile « Za! amfiteáter » ont préparé le festival Keď som išôv cez Bystricu... (Lorsque je suis allé à Bystrica) à l’été 2016. Le PCI et l’éventuelle inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité ont constitué l’un des principaux sujets de discussion.  • Le chant à plusieurs voix de Horehronie est préservé et représenté dans le contexte du mouvement de la culture populaire au cours des compétitions nationales (au niveau de la région, du comté et du pays). Il est interprété par des groupes folkloriques, des ensembles folkloriques d’enfants, des collectifs de folklore, des groupes vocaux et des solistes, adultes et enfants. Le Centre de la Culture et de l’Éducation de Bratislava (institutions du ministère de la culture) est l’organisateur et le garant professionnel des compétitions, en collaboration avec le centre culturel de la Slovaquie centrale de Banská Bystrica.  • Publication d’enregistrements audio de groupes et d’ensembles folkloriques, et de groupes vocaux de la région de Horehronie, entre autres (par exemple, le village de Telgárt prépare un DVD sur l’élément).  • Organisation d’autres activités culturelles et pédagogiques informelles destinées à soutenir l’élément dans son environnement naturel. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| • Mise en place d’une surveillance périodique du développement de l’élément par rapport à son inscription sur la Liste représentative du PCI de la Slovaquie, et dans le cas où l’élément serait menacé, adoption des mesures correctives recommandées par le Conseil pour la protection du PCI au ministère de la culture slovaque ou CTĽK à SĽUK.  • Soutien financier raisonnable aux activités de collecte, de présentation et de recherche des institutions professionnelles et des lieux de mémoire reconnus par les autorités publiques.  • Promotion de la numérisation des collections spéciales gérées par les institutions liées aux lieux de mémoire reconnus par les autorités publiques.  • Soutien financier du Conseil des Arts slovaque et de l’autonomie gouvernementale aux organismes compétents qui contribuent à la sauvegarde et à la viabilité de l’élément (activités de promotion, projets pédagogiques, recherches, publication, etc.) et à la protection de l’élément.  • Le Conseil pour la protection du PCI adressera aux organismes concernés des recommandations concrètes qui s’inspireront des résultats d’études ethnographiques, ethnologiques et ethnomusicologiques détaillées sur l’élément. Elles tiendront compte des récents changements sociaux afin de prévenir l’ossification de l’élément.  • Promotion de l’intégration de l’élément dans le système éducatif formel, en particulier dans la matière « Éducation régionale » dans les écoles élémentaires (extrapolation de l’intégration du sujet dans la matière « Éducation musicale » dans la région de Horehronie).  • Enseignement universitaire : ethnomusicologie, Département d’ethnologie et d’ethnomusicologie de l’Université Constantin le Philosophe de Nitra ; Département de musicologie de la Faculté des arts de Bratislava ; Département de la culture musicale de la Faculté de l’Éducation de l’Université Matej Bel de Banská Bystrica. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Dans les villages, les chants spontanés font partie de la vie quotidienne. Fêtes familiales, coutumes annuelles, soirées dansantes et travail : les habitants chantent dès qu’ils en ont l’occasion.  Pendant la préparation de la candidature, le Centre pour le patrimoine culturel immatériel (CTĽK à SĽUK) a étudié l’ensemble des idées et des besoins avec les communautés concernées, les municipalités, les groupes folkloriques, le centre culturel de la Slovaquie centrale, ainsi que les experts et les individus concernés. Les discussions ont donné lieu aux mesures de sauvegarde suivantes :  • Les communautés concernées ont fourni des documents et ont pris part à des études ethnomusicologiques et ethnographiques détaillées.  • Les groupes folkloriques actifs se sont engagés à laisser plus de place aux groupes d’enfants dans leurs représentations.  • Le festival folklorique des enfants Kolovrátok à Heľpa sera rétabli (municipalité de Heľpa).  • Les communautés concernées déploieront davantage d’efforts pour soutenir la réalisation de la compétition destinée aux enfants Horehronská valaška, récemment en déclin, à Telgárt.  • Les groupes folkloriques continueront à interpréter l’élément dans le cadre de leurs représentations et participeront à des festivals folkloriques en dehors du centre de la Slovaquie pour le mettre en valeur.  • Les municipalités publieront les recueils de chants afin de consigner le chant traditionnel à plusieurs voix de Horehronie, mais aussi pour documenter les dialectes locaux dans lesquels les chants sont interprétés. Cette mesure contribuera à la préservation des répertoires locaux liés au chant à plusieurs voix. Actuellement, l’élaboration du recueil de chants des villages de Polomka et de Telgárt est en cours ; les autres municipalités envisagent de soumettre des projets pertinents au Conseil des Arts slovaque.  • Chaque individu concerné souhaite apporter sa pleine contribution aux mesures de sauvegarde proposées, selon ses capacités. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Ministry of Culture of Slovak Republic | | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ms. Barbora Morongová, Director of Department of Intangible Cultural Heritage and Disadvantaged , Groups, Cultural Heritage Section | | | Adresse : | Námestie SNP 33, 813 31 Bratislava, Slovak Republic | | | Numéro de téléphone : | +421 2 20 482 408; +421 2 204 82 476 | | | Adresse électronique : | [barbora.morongova@culture.gov.sk](mailto:barbora.morongova@culture.gov.sk) | | | Nom de l’organisme : | Municipality Pohorelá | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Jana Tkáčiková, mayor | | Adresse : | Nová 392, 97669 Pohorelá | | Numéro de téléphone : | +421 048 6196 102 | | Adresse électronique : | [obec@pohorela.sk](mailto:obec@pohorela.sk) | | Nom de l’organisme : | Municipality Vernár | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Vladimír Ondruš, mayor | | Adresse : | Hlavná ul.171/65, 059 17 Vernár | | Numéro de téléphone : | +421 903 300 955 | | Adresse électronique : | [urad@vernar.sk](mailto:urad@vernar.sk) | | Nom de l’organisme : | Municipality Šumiac | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mgr. Marcel Pollák, mayor | | Adresse : | Jegorovova 414, 976 17 Šumiac | | Numéro de téléphone : | +421 048 6181 318 | | Adresse électronique : | [obecnyurad@sumiac.sk](mailto:obecnyurad@sumiac.sk) | | Nom de l’organisme : | Municipality Heľpa | | Nom et titre de la personne à contacter : | Peter Hyriak, mayor | | Adresse : | Farská 588/2, 976 68 Heľpa | | Numéro de téléphone : | +421 048 6700 941 | | Adresse électronique : | [helpa@helpa.sk](mailto:helpa@helpa.sk) | | Nom de l’organisme : | Závadka nad Hronom | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Ján Tešlár, mayor | | Adresse : | Osloboditeľov 27, 976 67 Závadka nad Hronom | | Numéro de téléphone : | +421 048 6183 104 | | Adresse électronique : | [obuzavadka@stonline.sk](mailto:obuzavadka@stonline.sk) | | Nom de l’organisme : | Municipality Polomka | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Ján Lihan, mayor | | Adresse : | Osloboditeľov 12, 976 66 Polomka | | Numéro de téléphone : | +421 048 6193 190 | | Adresse électronique : | [kultura@polomka.sk](mailto:kultura@polomka.sk) | | Nom de l’organisme : | Municipality Telgárt | | Nom et titre de la personne à contacter : | Ing. Peter Novysedlák, mayor | | Adresse : | Telgárt 70, 976 73 | | Numéro de téléphone : | +421 048 6194 600 | | Adresse électronique : | [starosta@telgart.eu](mailto:starosta@telgart.eu) | | Nom de l’organisme : | Central Slovakia Cultural Centre | | Nom et titre de la personne à contacter : | Mária Palúchová, director | | Adresse : | Dolná 35, 975 25 Banská Bystrica | | Numéro de téléphone : | +421 048 412 5206 | | Adresse électronique : | [paluchova@sosbb.sk](mailto:paluchova@sosbb.sk) | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| Les membres de l’association civile Opora Pohorelá ont commencé à envisager la candidature du chant à plusieurs voix de Horehronie à l’inscription sur la Liste représentative du PCI en 2014. Ils se sont inspirés des informations sur l’UNESCO et de son rôle dans la sauvegarde et la promotion du PCI dans le cadre des représentations médianes de l’inscription de la musique de Terchová sur la Liste représentative du PCI de l’humanité en décembre 2013. Pendant la préparation des candidatures à l’inscription sur la Liste représentative du PCI au niveau national, ils ont organisé une séance d’information avec les communautés concernées, recueilli les documents nécessaires auprès des habitants des villages et planifié les étapes suivantes.  Les représentants des sept municipalités, des associations civiles (Trnky, Opora), des groupes folkloriques et du centre culturel de la Slovaquie centrale à Banská Bystrica, ainsi qu’un expert en ethnomusicologie, Alžbeta Lukáčová, ont participé activement au processus de candidature, en particulier pendant la finalisation du dossier de candidature. L’ensemble des documents ont été recueillis et synthétisés au cours d’une réunion du Centre du PCI avec les représentants des municipalités et des communautés, en février 2016, à Pohorelá.  Des bénévoles ont présenté l’idée et recueilli les signatures des citoyens des villages de Heľpa et Pohorelá.  L’ensemble des communautés, des groupes et des individus concernés (rapport hommes-femmes d’environ 1:1) ont été informés des principes et de l’importance de la Liste représentative du PCI, et en particulier de la Convention de 2003 de l’UNESCO. Ils poursuivront leurs activités, quel que soit le résultat du processus de candidature.  Village de Pohorelá : Jaroslav Bodnárik, auteur de l’idée et principal coordinateur du processus de candidature aux côtés des communautés concernées ; Jana Tkáčiková ; Ján Pompura ; Dana Bodnáriková ; Jozef Terek et Ján Kopráš (collecte de documents, administration et soutien moral).  Village de Vernár : Vladimír Ondruš, Vladimír Šifra st., Vladimír Šifra ml. (collecte de documents photo, administration, soutien moral).  Village de Telgárt : Mária Knižková (collecte de documents photo, soutien moral).  Village de Šumiac : Marcel Pollák, Šimon Károly, Peter Hrabovský (collecte de documents, soutien moral).  Village de Heľpa : Mária Kemková, Peter Hyriak, Mária Latináková (collecte de documents, soutien moral).  Village de Závadka nad Hronom : Ján Tešlár, Marek Pribylina, Miroslav Gandžala (collecte de documents).  Village de Polomka : Zuzana Pompurová, Marta Pisárová (collecte de documents).  L’association civile OPORA Pohorelá a été créée en 2002. Elle vise à préserver, documenter et mettre en valeur la tradition, les connaissances, les savoir-faire artistiques, ainsi que le phénomène socioculturel associé, en mettant l’accent sur le chant à plusieurs voix.  En tant que principal organisateur et coordinateur, le centre culturel de la Slovaquie centrale a fourni des informations sur les projets dramaturgiques des festivals Horehronské dni spevu a tanca v Heľpe et Ozveny staroslovienčiny pod Kráľovou hoľou (au passé et à l’avenir) ainsi que sur les concerts mettant à l’honneur le chant à plusieurs voix de Horehronie.  Le groupe de chanteuses Trnki, de l’association civile Trnky, a été créé en 2004. Ses membres sont des femmes et des filles originaires de Banská Bystrica, nées dans les villages de Telgárt, Šumiac et Pohorelá. Elles recueillent les chants traditionnels dans les villages, et effectuent également des recherches dans les archives. Le groupe a fourni des documents précieux sur l’état actuel de l’élément, qui seront utiles pour la planification à venir de la sauvegarde. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les coordinateurs (CTĽK à SĽUK) et les communautés concernées ont abordé la candidature du chant à plusieurs voix de Horehronie à l’inscription sur la Liste représentative du PCI de l’humanité, son importance et ses responsabilités, résultant de son éventuelle inscription précédente. Après le 28 janvier 2016, date de l’inscription du chant à plusieurs voix de Horehronie sur la Liste représentative du PCI de la Slovaquie, ils ont organisé des réunions conjointes, directement dans les villages.  Les habitants de certains villages ont proposé de recueillir des signatures pour soutenir la candidature. Des bénévoles ont pris cette initiative. Au sein des communautés concernées, la répartition hommes-femmes est équilibrée, de même que la pyramide des âges. Les consentements émanent de groupes vocaux masculins, féminins et mixtes, et de membres mixtes des ensembles folkloriques urbains. La candidature a bénéficié de la signature, dans le village de Heľpa, de 139 femmes et 46 hommes, et à Pohorelá, de 85 femmes et 40 hommes.  Les consentements libres, préalables et éclairés ont été transmis par écrit, ainsi que par le biais d’une courte vidéo. Ils reflètent le lien entre les municipalités, en tant que fondatrices des groupes folkloriques locaux, et les groupes folkloriques eux-mêmes.  • Villages : Heľpa – FG Heľpan (demande et vidéo), Polomka – FG Brezinky (vidéo avec le village de Závadka), Telgárt – FG Telgárt (vidéo), Pohorelá – FG Kráľova Hoľa (demande), Šumiac (vidéo), Vernár – FG Vernár, Závadka – FG Závačan (vidéo avec le village de Polomka)  • Groupes folkloriques des villages de Šumiac - Šumiačan, Závadka nad Hronom – Zavačan  • Association civile Opora Pohorelá  • Association civile Trnky – groupe vocal féminin Trnki  • Ensemble folklorique Mostár  • Ensemble folklorique Mladosť  • Centre culturel de la Slovaquie centrale à Banská Bystrica. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| Il n’existe aucune pratique coutumière susceptible d’empêcher l’accès à l’élément. Il n’est pas nécessaire de prendre des mesures pour assurer un accès limité à l’élément.  En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, il existe une protection des droits d’auteur et des droits associés, sous sa forme amendée. Le chant est un spectacle artistique, régi par la législation relative aux droits d’auteur d’un artiste, qui garantit aux artistes le droit d’autoriser l’enregistrement et la distribution publique de l’élément en question. Les enregistrements audiovisuels sont liés aux droits de leurs producteurs (par exemple, le droit d’autoriser la distribution publique). La protection des artistes et des producteurs d’enregistrements est réglementée, en Slovaquie, par la loi n° 185/2015 Coll. sur le droit d’auteur et les droits connexes. D’autre part, il n’existe pas de protection des droits d’auteur (ni toute autre protection législative) relative au travail même de la culture populaire traditionnelle (chant folklorique).  Les données personnelles des artistes bénéficient d’une protection en vertu de la loi n° 122/2013 Coll. et de la loi n°. 84/2014 Coll. sur la protection des données personnelles et ses amendements. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| Nom de l’entité : Civic Association Opora Pohorelá  Nom et titre de la personne contact :Jaroslav Bodnárik, chair  Adresse : kpt. Nálepku 291, 976 69 Pohorelá  Numéro de téléphone : +421 903 933 659  Adresse électronique : j.bodnarik@aditex.eu  Nom de l’entité : Civic Association Trnky, female vocal group Trnki  Nom et titre de la personne contact : Tatiana Salajová, leader  Adresse : Pod Rybou 4, 974 01 Banská Bystrica  Numéro de téléphone : +421 903 555 519  Adresse électronique : salajova@sosbb.sk  Nom de l’entité : Folklore ensemble Mostár  Nom et titre de la personne contact : Peter Daxner, director  Adresse : Švermova 7, 977 01 Brezno  Numéro de téléphone : +421 917 134 467  Adresse électronique : riaditel@fs-mostar.com  Nom de l’entité : Folklore ensemble Šumiačan  Nom et titre de la personne contact : MVDr. Šimon Karoly, leader  Adresse : Partizánska 344, 976 71 Šumiac  Adresse électronique : mon.cub@gmail.com  Nom de l’entité : Flk ensemble Zavačan  Nom et titre de la personne contact : Ing. Ján Tešlár, mayor of the village Závadka nad Hronom  Adresse : Osloboditeľov 27, 976 67 Závadka nad Hronom  Numéro de téléphone : +421 048 6183 104  Adresse électronique: obuzavadka@stonline.sk  Nom de l’entité : UFE Mladosť  Nom et titre de la personne contact : Mgr. Art. Martin Urban, PhD., artistic director and choreographer  Adresse: Univerzita Mateja Bela v Banskej Bystrici, Komenského 20, 974 01 Bratislava  Adresse électronique : ufsmladost@atlas.sk, janka.petrovicova@umb.sk |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ».   1. Indiquez ci-dessous :  * quand l’élément a été inclus dans l’inventaire, qui devrait être avant la soumission de la candidature au Secrétariat (31 mars), * sa référence, * l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, * le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme responsable de sa mise à jour, * comment l’inventaire a été dressé « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », (l’article 11(b) de la Convention), * comment l’inventaire est régulièrement mis à jour (l’article12 de la Convention).  1. *Doit également être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ;* ***cette preuve doit inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente.*** *L’extrait, devrait être, par exemple, la fiche d’inventaire de l’élément proposé pour inscription, avec sa description, sa localisation, les communautés, sa viabilité, etc. Il peut être complété par l’indication ci-dessous d’un lien hypertexte opérationnel au travers duquel un tel inventaire peut être accessible ; l’indication d’un lien seulement n’est cependant pas suffisante.*   L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit(soient) complété(s) avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà *dûment* intégré l’élément dans un inventaire en cours.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La Liste représentative du PCI de la Slovaquie fait partie du Programme de gestion de la culture populaire traditionnelle publié par le ministère de la culture slovaque en 2007 et mis à jour le 7 janvier 2015 pour la période allant jusqu’en 2020. Le Centre pour le patrimoine culturel immatériel (CTĽK à SĽUK) joue le rôle d’agence spécialisée, qui coordonne et administre le processus.  Les propositions d’inscription d’éléments sont soumises par des communautés, des groupes, des organisations non gouvernementales, mais également des individus, généralement une fois par an. Ils participent activement à la préparation de la candidature.  Après examen des questions formelles, la candidature est évaluée par un Comité d’experts concernant son inscription sur la Liste nationale. Le ministre de la Culture nomme les membres du Comité sur la proposition du Conseil pour la protection du PCI, composé de représentants des gouvernements locaux, des organismes engagés dans la protection du PCI au niveau professionnel, d’experts, de médias, etc. Le Comité présente sa recommandation au ministre de la Culture.  Le 30 juin 2015, le Comité a également examiné l’élément Le chant à plusieurs voix de Horehronie et a recommandé l’inscription de l’élément sur la Liste nationale.  La déclaration officielle a eu lieu au cours d’une cérémonie solennelle, au ministère de la culture, le 28 janvier 2016. Le certificat a été remis aux membres de la communauté, et l’élément, inscrit dans le registre des éléments, sous l’entrée CTLK-RZ-NKD-2014/02.  La Liste nationale :  http://www.ludovakultura.sk/index.php?id=5953 (ang)  http://www.ludovakultura.sk/index.php?id=5 (sk) |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| Ambrózová, Jana - Lukáčová, Alžbeta - Salajová, Tatiana: Horehronie a Gemer - Malohont, Bratislava 2009.  Burlasová, Soňa: Ľudové balady na Horehroní, Bratislava 1969.  Burlasová, Soňa: Ľudová pieseň na Horehroní, Bratislava 1987.  Demo, Ondrej: Z klenotnice slovenských ľudových piesní, Bratislava 1981.  Mjartan, Ján (Ed.): Horehronie. Kultúra a spôsob života ľudu, Bratislava 1974.  Electronic sources:  • programme Nehaňte ľud môj of the newspaper SME (f.e. http://tv.sme.sk/v/18916/cujte-najmocnejsie-hlasy-na-slovensku.html  Information from social networks:  • FE Vernár - https://www.facebook.com/pages/FSkVern%C3%A1r/108749175869478?fref=ts,  • FE Telgárt - <https://www.facebook.com/groups/110163902341570/?fref=ts>,  • FE Šumiačan - https://www.facebook.com/pages/Folkl%C3%B3rny-s%C3%BAbor-%C5%A0umia%C4%8Dan/51688470237?fref=ts,  • FG Kráľova hoľa - https://www.facebook.com/groups/kralovahola/?fref=ts,  • FG Heľpan - https://www.facebook.com/groups/106748112706338/?ref=ts&fref=ts,  • FG Závačan - https://www.facebook.com/groups/371730312904536/?fref=ts,  • FG Brezinky from Polomka - https://www.facebook.com/Brezinky?fref=ts,  • Facebook group: https://www.facebook.com/groups/772035252856209/. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Mr. Marek Maďarič | | Titre : | Minister of Culture of the Slovak Republic | | Date : | 24 mars 2016 | | Signature : | <signé> | |